

VIE SCOLAIRE

Cette année, le service de Vie Scolaire du collège Réeberg-Néron de Rémire-Montjoly, en Guyane, a connu des transformations notables dans sa composition.

Tout d'abord, le CPE qui était en exercice l'an passé a été remplacé par un CPE stagiaire, en charge des 6^{ème}, 5^{ème} et Ulys TFC/TFM. Suite à l'investissement de la direction et des CPE, le service vie scolaire connaît aujourd'hui une stabilisation de l'équipe. Au vu de cette année difficile, l'équipe de vie scolaire a su faire face à des situations complexes. La direction de l'établissement s'est aussi consolidée, terminant son exercice avec une confirmation des projets mis en action depuis l'année dernière.

S'appuyant sur ces constats, ce rapport d'activité vise donc à établir un bilan du fonctionnement de la Vie Scolaire mais aussi à préciser la place des CPE dans le contexte de cet établissement.

Dans un souci de clarté et de concision le plan de ce rapport s'organise autour de deux parties.

Dans une première partie, on présentera les résultats obtenus par le service sur l'année. Afin de donner plus de sens à cette présentation, les éléments exposés seront mis en relation avec le contenu du référentiel du métier de CPE, autrement dit les missions principales qui sont rattachées à la fonction.

Dans une seconde partie, on pourra envisager les évolutions nécessaires à apporter dans la perspective d'une amélioration du climat scolaire, notion fondatrice de la politique éducative du service de Vie Scolaire d'un EPLE.

PREMIERE PARTIE : LES RESULTATS OBTENUS AU COURS DE L'ANNEE 2015-2016 :

Il est important que chaque personnel de ce collège soit en mesure de savoir ce que le service a pu apporter au fonctionnement de l'établissement, au travers notamment de l'action des chefs de service qui l'encadrent. Pour ce faire, on considérera trois domaines d'activité de la fonction de CPE.

A) LE PILOTAGE DU SERVICE DE VIE SCOLAIRE :

Comme l'atteste les données chiffrées qui sont portées en annexe de ce rapport, les CPE du service Vie Scolaire du collège ont concentré leurs efforts dans trois axes majeurs.

1) L'assiduité et la ponctualité des élèves :

Sur ce point, on peut dire que des résultats modestes mais positifs ont été obtenus par la gestion des absences et des retards des élèves, à savoir :

-une livraison du logiciel PRONOTE dès le début de l'année avec un paramétrage adapté.

-une baisse sensible des absences non justifiées. Cette année, les absences non justifiées des élèves au collège sont revenues dans des moyennes plus basses (5.25% au premier trimestre, 9% au second et 8.56% au troisième, pour une moyenne de 7.60% sur l'année scolaire). Les chiffres sont cependant légèrement supérieurs à la réalité. En effet, certains élèves exclus définitivement de l'établissement ou bien encore, des élèves scolarisés dans un autre collège figurent toujours sur les listes des classes et sont encore notés absents ! Enfin, les exclusions de cours trop nombreuses et pour des motifs souvent futiles sont dans de nombreux cas transformées en absences.

-un suivi plus régulier de l'assiduité, applicable à tous les élèves. Grâce au logiciel PRONOTE et ses différentes applications (envoi de SMS aux parents), les CPE ont pu faire un travail de repérage plus efficace des situations critiques d'élèves et procéder plus rapidement aux entretiens de remédiation avec les élèves concernées et/ou les parents selon les besoins.

-un signalement plus rapide et systématique des élèves en voie de décrochage scolaire. En effet, 7 élèves ont fait l'objet de cette procédure auprès des services compétents du Rectorat. Même si l'on peut regretter le peu d'effet de cette mesure sur le retour des élèves, la démarche a néanmoins permis de délimiter les contours de la problématique de l'absentéisme au collège. Pour les CPE, cela signifie la volonté de montrer aux équipes pédagogiques qu'ils se saisissent de la question avec insistance.

2) La discipline :

Sur ce sujet, le service a participé à la gestion de plus de 1386 incidents (800 l'année précédente), selon l'échelle des mesures disciplinaires inscrites dans le Règlement Intérieur (voir aussi Diagnostic de Sécurité). Il convient de faire ici quatre remarques :

-la gestion des retenues a été effectuée intégralement par le service dans près de 9 cas sur 10.

-le service et notamment les CPE, chaque fois que cela leur était possible, ont donc pris en charge sur l'année plus de 451 retenues (315 l'année précédente) et enfin, 70 T.I.G ont été organisés en collaboration avec le service de gestion et les agents de la CTG (restauration, nettoyage). Un nombre très conséquent qui a pesé lourdement et régulièrement sur le service, tout au long de l'année, rendant bien des fois difficile sa capacité à se mobiliser sur d'autres missions.

-De même les exclusions de cours, au nombre de 464 enregistrées (218 l'année précédente), ont considérablement impacté le bon déroulement du service. Celles-ci ont contribué à dégrader fortement un climat scolaire déjà tendu (certains enseignants ont exclu jusqu'à 55 fois dans l'année scolaire. Cela est en « parfaite adéquation » avec le texte qui préconise l'exclusion de cours de manière tout à fait exceptionnelle !

-plus largement, le déclenchement des instances disciplinaires (commissions éducatives, une quinzaine environ, conseils de disciplines 20 au total) s'est instauré sur un mode encore plus pertinent que l'an dernier, sur avis des CPE et en concertation avec la Direction et les équipes. Cela a permis de contribuer à renforcer la justice scolaire (l'équité) au sein du collège, notion à laquelle les CPE sont particulièrement sensibles.

3) Les projets :

Le collège connaît une dynamique de stabilisation de l'équipe vie scolaire, qui s'est concrétisée cette année à travers à la fois le recrutement de 7 CUI (contrat unique d'insertion) au 3^{ème} trimestre, et l'investissement de l'APS dans ses missions.

Afin de contribuer à l'amélioration du climat scolaire, les projets de la vie scolaire ont été mis en place dès le début de l'année. A travers l'Accompagnement Personnalisé pour les 6^{ème} et l'Ecole Ouverte proposée dès les vacances de Noël, plusieurs assistants d'éducation ont pu s'investir dans ces tâches éducatives et développer de nouvelles compétences. De plus le projet de médiation par les pairs a pu voir le jour grâce à l'investissement des CPE et de l'APS. La formation des élèves étant terminée, le dispositif pourra réellement commencer dès la rentrée prochaine avec les futurs élèves de 3^{ème} et les futures graines de médiateur dans les niveaux de 5^{ème} et de 4^{ème}. Ces actions doivent perdurer et être soutenues par l'ensemble de la communauté scolaire.

B) LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DU SERVICE :

Nous avons enfin pu résoudre ce dossier épineux qui n'avait que trop perduré. Grâce au professionnalisme et à l'acharnement du Principal et de la gestionnaire nous avons enfin obtenu gain de cause. Nous pouvons désormais (depuis 04/16) recruter des CUI (7 au total). Les premiers ont commencé le 02/05/16.

1) Le recrutement des CUI :

Cette question est enfin résolue. Cependant la prise de fonction très tardive dans l'année scolaire, n'a pas permis à la vie scolaire de travailler dans des conditions d'encadrement convenables. Cette situation a eu seulement le mérite d'unifier autour d'elle toutes les forces en présence dans cet établissement. Afin de pallier le manque de personnel, les CPE ont su utiliser avec pertinence les heures supplémentaires destinées aux AED et obtenues du Rectorat par le chef d'établissement.

2) La professionnalisation des AED :

Tout au long de l'année, les CPE se sont engagés vers un accompagnement personnel des AED afin de leur permettre de réussir dans les nombreuses missions qui leur ont été confiées. C'est donc un élément positif dans une dynamique de service. L'aide de l'EMS sur des temps ponctuels de la vie du collège a permis de renforcer la cohésion d'une équipe parfois fragilisée par le problème de recrutement évoqué ci-dessus.

Cependant il reste à savoir comment il est possible de renforcer davantage la professionnalisation des personnels de Vie Scolaire pour améliorer leur réactivité face aux problématiques rencontrées. Dans cette perspective, les CPE ont sollicité L'EMS, dès l'arrivée des 5 nouveaux CUI mais également certains AED et leurs ont proposé une formation de 6h le jeudi 02/06/16 afin de leur permettre d'exercer cette fonction dans les meilleures conditions possibles.

C) ACTION DE CONSEIL AUPRES DE LA DIRECTION :

S'il y avait eu un mot pour définir cette action (relation), celui-ci aurait été : cohésion, tant les échanges, les entretiens formels, informels, les réflexions ont été partagées, débattues pour donner des réponses rapides, adaptées, et justes !

Cette action est sans conteste la plus valorisante voire une des plus épanouissante dans le métier de CPE. Elle a donc une influence très positive dans le fonctionnement l'établissement mais une conséquence professionnelle qu'il ne faut pas négliger.

1) La normalisation des instances délibératives de l'EPL :

Durant toute cette année, les réunions se sont enchaînées, parfois sur un rythme très soutenu. Aux traditionnelles réunions que sont les conseils d'Administration, la Commission Permanente, le CHS, le CESC, le Conseil Pédagogique, les conseils de classe, des instances ponctuelles se sont ajoutées en fonction des impératifs du moment (commissions éducatives et conseils de discipline). Elles sont en très forte augmentation sur cette année par rapport à l'an dernier.

D'autres situations ont donné lieu à des temps de rencontre également importants.

Au total, toutes ces réunions ont permis de faire avancer l'établissement sur de nombreux objectifs en lui permettant de rattraper un retard accumulé semble-t-il dans les années passées.

Seulement voilà, contrepartie évidente et conséquence malheureuse de statuts réglementaires inadaptés, toutes ces réunions ont sollicité très régulièrement, trop peut être, les CPE. De ce fait, les missions d'animation éducative qui génèrent également un épanouissement évident dans le métier de CPE se font trop rares, voir impossibles à mettre en place.

Malgré une année très difficile en termes de climat scolaire, les chiffres l'attestent, on peut afficher une position optimiste au regard des grands changements qui s'annoncent pour la rentrée 2016. Le dispositif REP + « Réforme des Enseignements et des Pratiques » rentre en vigueur, la réforme du collège plus largement, et enfin le nombre de personnel encadrant et formés, nous conduisent à croire en une année scolaire à venir propice aux enseignements et à l'épanouissement de tous les élèves et de chacun d'entre eux !

SECONDE PARTIE : LES EVOLUTIONS NECESSAIRES ENVISAGEABLES

Il s'agit ici de mettre en avant l'importance d'une coopération accrue entre l'équipe éducative et l'équipe pédagogique. Il faut souligner que cette année a été perturbée par la préparation à la mise en place de la réforme du collège. Les absences des professeurs causées en majorité par les formations obligatoires sur les temps scolaires ont créé des dysfonctionnements de communication entre la vie scolaire, les élèves, les personnels et les parents. Dès la rentrée prochaine, le travail de collaboration entre tous les acteurs devra être une des priorités de fonctionnement afin de pallier aux erreurs connues de cette année.

A) L'IMPORTANCE DETERMINANTE DE LA COMMUNICATION :

En effet, la vie scolaire a traité beaucoup d'informations venant de tous bords encore cette année (direction, secrétariat, professeurs, élèves, parents...). Même si nous sommes l'épicentre d'informations du collège, nous ne pouvons palier à tous les manquements de communication. Chaque personnel a pour mission d'assurer le bon fonctionnement de l'établissement.

Pour exemple, les élèves ont pris la mauvaise habitude de venir voir tout le temps les CPE pour avoir des informations ou autre demande. Il serait alors envisageable pour la rentrée prochaine, pour éviter une saturation des missions des CPE, de mettre en place un « SAS » entre la vie scolaire et le bureau du CPE pour déléguer les tâches qui ne sont pas des tâches prioritaires de ce dernier.

Ensuite, il est important de souligner que le lien entre les professeurs principaux et les CPE n'est pas encore au maximum de son efficacité. Le travail de collaboration entre les professeurs principaux et les CPE devra être plus régulier et concret, toujours dans le but de permettre la réussite des élèves. La résolution de chaque problème dépend de la réactivité de chaque acteur (CPE, PP, professeurs) et de l'investissement que chacun y consacre.

Dès le mois de septembre, les informations que nous avons sur les élèves devront être partagées, afin de permettre aux professeurs de mieux connaître leurs élèves et leur contexte familial. D'où la nécessité de faire un vrai travail de concertation entre la Copsy, l'AS, l'APS, l'infirmière, les PP et les CPE, encore une fois dans une perspective d'amélioration des relations entre jeunes et adultes. Beaucoup de situations tendues pourront alors être évitées et le climat scolaire sera plus serein.

B) LA COLLABORATION AVEC LES ENSEIGNANTS : CONDITION PRIORITAIRE DU PROLONGEMENT DE L'ACTION DU SERVICE :

Il s'agit ici de rédiger la liste des nombreuses réalisations éducatives et pédagogiques que le service a entreprise cette année avec les équipes enseignantes. Celles-ci sont à consolider mais n'en demeure pas moins à améliorer. En effet, la relation du PP et du CPE précédemment citée doit impérativement être mise en exergue. De fait, cette unité dans la résolution rapide des incidents pendant les cours suivants (d'un membre de l'équipe éducative) doit prendre tout son sens auprès du groupe classe et élever les consciences de chaque élève ! C'est ainsi, qu'il faut donc, à nouveau mettre en lumière les grands enjeux d'un vaste projet de refonte de cette collaboration pour l'année prochaine :

- la circulation et la gestion des flux des élèves (l'envoi des élèves au bureau Vie Scolaire par les enseignants, la diminution du bruit, l'amélioration des conditions de travail).
- la gestion partagée des retenues.
- la création d'un fichier numérique des travaux donnés lors des mesures disciplinaires.
- Les exclusions de cours beaucoup trop nombreuses.
- L'intégrité du Règlement Intérieur.
- la confidentialité des entretiens des CPE avec les élèves (dans le cadre de la considération du travail des CPE et du statut des élèves).
- le sens de la priorité de l'action des CPE (dans le cadre de la liberté éducative des CPE).

Pour conclure, le service vie scolaire a connu une année complexe sur plusieurs plans. Même si l'arrivée des CUI au troisième trimestre a soulagé le service en termes d'encadrement, le climat scolaire n'a pas été serein toute l'année et nous avons fonctionné très souvent à flux tendu.

De plus la communauté scolaire devra réellement œuvrer ensemble et être solidaire dans la gestion des conflits, afin que les élèves puissent réussir dans les meilleures conditions d'apprentissages possibles.

La priorité de l'année prochaine sera alors d'utiliser et de perfectionner tous les dispositifs déjà existants pour que le climat général soit plus paisible.

Mme Camille PERREAU, CPE 6^{ème}/5^{ème} /ULIS et M. Fabien BIANCONI, CPE 4^{ème}/3^{ème}/ UPE2A